

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 30 SEPTEMBRE 2022

N° 2022-10-08

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt trois septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué.es présents.es

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 14
Exprimées par pouvoirs : 14
Total (mini 19) : 28

Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)

Gérard TENOUX

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Pierre COMBES

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,
Nicole PELOUX, Michel ROLLAND, Danielle TOUCHE.

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Jean-Jacques MONPEYSSSEN à Pierre COMBES, Frédéric ROUX à Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT, Agnès ROSSI à Gérard TENOUX, Pascale ROCHAS à Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es

Philippe CAHN, Michel ROLLAND, Lionel TARDY, Yann TRACOL

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Contrat de Parc Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur - Equipements complémentaires de la maison du Parc à Sahune

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	0 €	0 €
Investissement	21 725 €	19 250 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	40 975 €	32 780 €

Rapport :

La Présidente expose

La Maison du Parc accueille l'équipe technique sur une superficie de 800 m² sur 3 niveaux. Après une première phase d'équipement qui a permis aux agents de prendre pleinement possession des locaux, il est désormais nécessaire de programmer l'équipement des espaces ouverts aux partenaires et aux visiteurs.

Cette seconde phase d'équipement concerne :

- L'aménagement de la zone d'accueil et d'un espace de vente associé ;
- La mise en place d'un espace documentaire ouvert aux partenaires ;
- L'aménagement et l'équipement du local « réserve technique » avec du mobilier fonctionnel et adapté ;
- Un équipement mural pérenne capable d'accueillir des expositions successives pour valoriser des œuvres temporaires ;
- L'acquisition de mobilier extérieur sur la terrasse.

Afin de mener à bien ces investissements complémentaires, la Présidente propose de solliciter la Région Sud Provence-Alpes- Côte d'Azur dans le cadre du contrat de Parc 2021-2023 selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €
Conception et aménagement de l'espace d'accueil touristique	19 500,00 €	Région SUD Contrat de Parc 2021-2023	32 780 €
Conception et aménagement du centre documentaire et de la zone d'accueil des jeunes en formation	15 000,00 €		
Aménagement de la terrasse extérieure - Acquisition de mobilier et d'ombrières	2 975,00 €		
Aménagement des espaces de déambulation pour exposer des œuvres temporaires et numérisation d'une fresque	2 000,00 €	Autofinancement du Parc (20%)	8 195 €
Aménagement de l'espace réserve technique	1 500,00 €		
Total	40 975,00 €	Total	40 975 €

Délibération

- ◆ Vu le contrat entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Parcs naturels régionaux 2021-2023 ;



- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-01-06 du 28 janvier 2022 ayant pour objet le contrat de Parc avec la Région Sud ;
- ◆ Considérant l'orientation 4 de la charte du Parc « Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » et plus précisément sa mesure III.4.1 visant à « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement proposés ;
- **Sollicite** la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 32 780 € au titre du contrat de Parc 2021-2023 pour procéder à l'acquisition de ces nouveaux équipements ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

